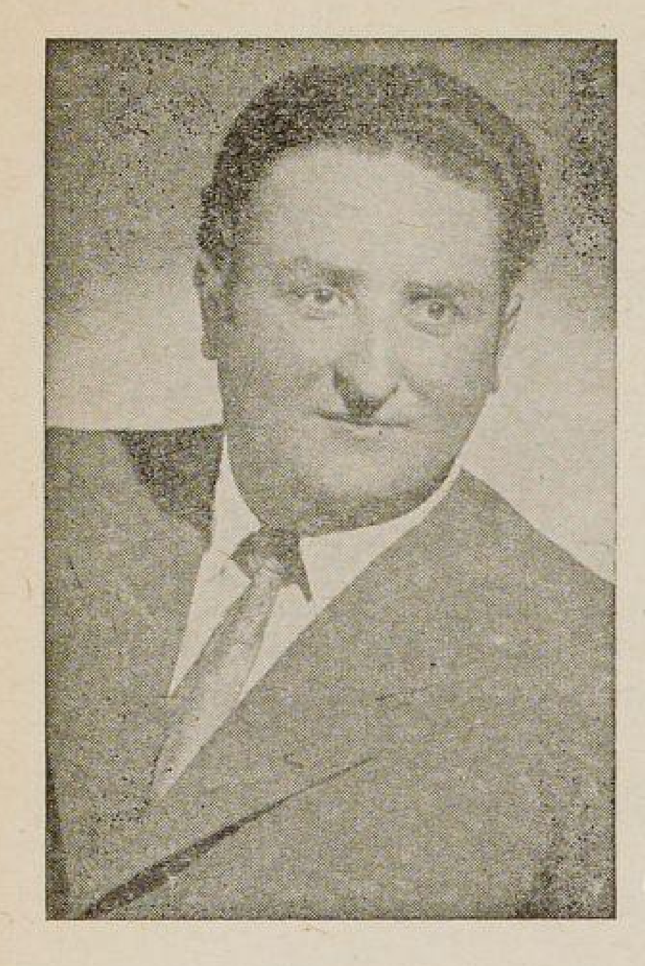


Élections Législatives du 25 Novembre 1962

(SCRUTIN DE BALLOTTAGE)

Jean-Marie COMMENAY

Avocat au Barreau des Landes, Député Sortant

Electrices et Electeurs,

de l'Armagnac, du Tursan, de la Chalosse et du Pays de Rion, Pontonx, Tartas.

Merci de tout cœur pour le magnifique témoignage de confiance que vous m'avez accordé dimanche dernier : 46 % des suffrages exprimés et la majorité dans les neuf cantons d'AIRE, AMOU, GEAUNE, GRENADE, HAGETMAU, MONTFORT, SAINT-SEVER, TARTAS-EST et TARTAS-OUEST.

Merci particulièrement à tous ceux qui dans tous les milieux ont milité en ma faveur.

A tous ceux qui m'ont apporté leurs suffrages, dès le premier tour, je demande de me renouveler leur confiance, sans défaillance.

Mais il me faut maintenant solliciter les abstentionnistes et les électeurs qui ont voté pour des candidats moins favorisés.

Vous aurez probablement à choisir entre :

— **un candidat qui recherchera le nécessaire appoint des voix communistes et qui, s'il est élu dans ces conditions, deviendrait l'otage de ce parti extrême.**

— **et moi-même, libéral, épris de tolérance et de mesure. hostile à tous les extrémistes.**

Au moment où va intervenir le deuxième tour, la volonté d'un scrutin de concorde doit se manifester sur un homme qui a prouvé depuis quatre années son attachement, à notre région landaise et au progrès social.

C'est pourquoi, j'appelle les électeurs de la troisième circonscription à s'unir autour de mon nom pour la défense des objectifs communs à tous les démocrates et républicains, attachés aux valeurs de la civilisation occidentale :

a) — **sauvegarde des libertés ;**

b) — **extension de la justice sociale notamment par l'intensification, la démocratisation de l'enseignement et l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés ;**

c) — **maintien de la paix par la construction d'une Europe Unie ;**

d) — **aménagement d'une démocratie moderne**

1°) **par l'instauration d'un régime présidentiel équilibré ;**

2°) **par une décentralisation administrative et économique au niveau de la région.**

.•.

J'entends affirmer clairement ici qu'en **ma qualité de fils de fermiers et de métayers, je suis particulièrement attaché au maintien de cette structure humaine qu'est l'exploitation familiale agricole. J'ai d'ailleurs été le seul candidat à expliquer, texte en mains, la loi complémentaire agricole que mes adversaires ont caricaturée sans prendre la peine de l'analyser.**

En bref, ce texte :

— **organise l'aménagement des terres vacantes ou abandonnées pour les céder aux exploitants familiaux ;**
— **réprime les cumuls abusifs d'exploitation ;**
— **règlemente sévèrement la création d'exploitations agricoles de type industriel.**

Aucun esprit de bonne foi ne saurait contester qu'il soit favorable à la petite exploitation sans en régler certes toutes les autres difficultés majeures : prix et investissements.

Il faut savoir enfin que cette loi a été votée à la demande des organisations syndicales agricoles qui l'ont approuvée.

Que les agriculteurs sachent qu'en plus de mes nombreuses interventions à la Tribune du Parlement :

1°) **J'ai été le seul parlementaire du Sud-Ouest à m'élever contre les menaces du rapport RUEFF ARMAND à l'encontre du statut des baux ruraux** (menaces qui ont avorté).

2°) **qu'en juin dernier, j'ai largement contribué à faire voter la loi prohibant les reprises abusives ;**

3°) **que je suis l'un des auteurs du projet de loi (n°. 819) sur la garantie contre les calamités agricoles.**

4°) **que dès Août 1960, je suis intervenu auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, pour que son concours ne soit pas refusé aux petits exploitants.**

A cet égard, je m'élèverai contre toute nouvelle atteinte aux principes actuels en matière de prêt.

Dans tous les domaines, j'entends contribuer à la réconciliation des diverses tendances de l'opinion sur les grands sujets d'intérêt national.

C'est pourquoi, si demain vous m'envoyez siéger de nouveau au Parlement, je m'attacherai à y mener, sans esprit partisan, **une action positive en vue d'assurer le plein emploi, la promotion sociale, le rayonnement extérieur de la France et le développement régional.**

Hors des querelles anciennes ou récentes, il nous appartient désormais de développer une politique généreuse et hardie dans un esprit de coopération réciproque entre les pouvoirs.

Agriculteurs, salariés du secteur privé et du secteur public, artisans, petits commerçants, travailleurs indépendants, invalides, anciens combattants et retraités, pendant quatre années je vous ai inlassablement défendus.

Je vous rappelle en conclusion le sens de mon action politique :
faire valoir les droits du travailleur et de l'homme pauvre sur la Société.

Si vous entendez dire :

— **NON à un éventuel front populaire arbitré par les marxistes.**

Si vous entendez dire :

— **OUI à une République libérale, efficace et sociale,**

VOTEZ : Jean-Marie COMMENAY,

Député Sortant - Candidat Républicain Indépendant d'Union Démocratique et Sociale.

Suppléant : **Jean-Raymond LAFENÊTRE,**

Maire et Conseiller Général de GEAUNE.
Président du Syndicat des Entrepreneurs du Bâtiment des Landes
Président de la Cave Coopérative du Tursan et du Syndicat de Défense des Vins du Tursan.

VU : Le Candidat.

Aire. Impr. Castay